



# FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS TEMPORAIRE AUX DÉCHETTERIES

## PROFESSIONNELS

Les élus des 16 communes de la CC2V ont décidé d'équiper les deux déchetteries d'un système de gestion des accès. Un lecteur de cartes permettra aux agents de déchetterie d'identifier les usagers. En cas de réalisation d'un chantier sur le territoire de la CC2V par une entreprise située hors périmètre CC2V, cette dernière a la possibilité d'obtenir un accès temporaire aux déchetteries. Le service environnement lui remettra alors un document temporaire à code-barres dont la validité sera conditionnée par la durée des travaux.

### PROCÉDURE D'ACCÈS :

*Préalable* : le demandeur de l'accès temporaire s'engage à respecter le règlement en vigueur sur les déchetteries (affiché et disponible sur demande en déchetterie).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entrée en déchetterie se fera seulement sur présentation d'un code-barres d'accès. Vous devrez présenter ce document à l'agent de déchetterie qui vous permettra l'accès si les conditions d'autorisation sont remplies. L'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type de déchets apportés.

**Le document sera valable dans les deux déchetteries** (Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte).

### COMMENT OBTENIR LE DOCUMENT ?

La CC2V fournira pour chaque chantier réalisé sur le territoire un code-barres d'accès.

La demande se fait :

- en remplissant le formulaire qui suit et en le renvoyant dûment complété,
- en joignant une copie de l'extrait K BIS / D1,
- en joignant un devis validé du chantier effectué sur le territoire,
- en l'adressant au service Environnement de la CC2V.

La demande peut également se faire via le site internet en créant un compte dans la rubrique démarches en ligne sur : [www.cc2v.fr](http://www.cc2v.fr)

Les déchetteries ne sont accessibles qu'aux professionnels du territoire de la CC2V ou qui disposent d'un justificatif de chantier réalisé sur le territoire (se renseigner auprès du service Environnement).

*Le document sera envoyé, à l'adresse indiquée, dans un délai d'une semaine environ après la réception de la demande complète.*

*Aucun accès sans code-barres ne sera accepté après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

Nous restons à votre disposition pour toute question : **03 44 96 31 00**  
Les agents de déchetterie peuvent également vous renseigner.

La CC2V, territoire  
EQUILIBRÉ  
& DURABLE



# DEMANDE D'ACCÈS TEMPORAIRE AUX DÉCHETTERIES

Merci de remplir la demande en **LETTRES CAPITALES**

**PROFESSIONNELS**

(\*) : Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

## INFOS ENTREPRISE

\* Raison sociale : ..... \* Nom commercial : .....

\* Statut juridique : ..... **Joindre : - une Copie de l'extrait K BIS / D1**  
- un devis validé du chantier effectué sur le territoire

\* SIRET : \_ \_ ] ] ] \_ ] ] ] \_ ] ] ] \_ ] ] ] \_ ] ] ]

\* APE / NAF : \_ ] ] ] \_ ] ]

\* Adresse : .....

\* Code postal : \_ ] ] ] \_ ] ] \* Commune : .....

\* Nom du dirigeant : .....

\* Téléphone : ... .. Fax : ... .. Mobile : ... .. courriel : .....

## INFOS CHANTIER

\* Nom et Prénom du Client : .....

\* Adresse : .....

\* Commune : .....

\* Durée estimative des travaux (durée de validité du code-barres limitée à 3 mois) : Du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

\* Nombre de dépôts prévisionnels : ..... ou quantité estimative (m<sup>3</sup>) : .....

\* Type de déchets apportés : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

signature et cachet  
de l'entreprise :

### Document à retourner à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Deux Vallées  
Service Environnement  
9 rue du Maréchal Juin  
60150 THOUROTTE

**ATTENTION** : ne pas oublier de  
joindre les justificatifs

### Cadre réservé à la CC2V

Date d'enregistrement : ..... .....

Code d'accès : .....

Personne effectuant la saisie : .....

Date d'envoi du document : ..... .....